



COMMUNIQUE DE PRESSE

Yves Perrier remet à Bruno Le Maire un cadre d'actions visant à guider les acteurs financiers dans leur alignement avec l'Accord de Paris

Après trois mois de travail et plus de 90 auditions menées auprès de 200 professionnels, Yves Perrier, président d'AMUNDI et vice-président de PARIS EUROPLACE, a remis à Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, son rapport, intitulé « Faire de la place financière de Paris une référence pour la transition climatique : un cadre d'actions ».

Ce rapport a été présenté par Yves Perrier lors de la Conférence de ce 9 mars, relative au renforcement de l'autonomie énergétique européenne et à la réussite de la transition écologique, organisée à Bercy dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE).

Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, a missionné Yves Perrier en novembre 2021. Le rapport constate que la transition implique une transformation radicale de l'économie et de la société et nécessitera des investissements massifs. Yves Perrier décrit les enjeux d'une « révolution industrielle » à favoriser et à accompagner, qui concerne la quasi-totalité des secteurs d'activité, et dont les conséquences géopolitiques et sociales doivent être maîtrisées. Cette transformation nécessite un alignement de l'ensemble des acteurs derrière l'objectif de réussite de la transition écologique : l'État, les entreprises, notamment industrielles, et le système financier.

Le rapport souligne que les acteurs financiers de la place de Paris ont été précurseurs dans la prise en compte des enjeux climatiques, mais que d'autres places financières se sont également mises en ordre de marche.

24 recommandations sont formulées à destination de la Place de Paris, organisées autour de **7 chantiers**, afin d'accélérer la mise en œuvre de la transformation à réaliser :

- 1. Instaurer une comptabilité CO2**, ce qui implique notamment pour les acteurs de la place de contribuer à la mise en œuvre rapide des normes européennes sur le *reporting* extra-financier (réglementations SFDR¹, CSRD² et Taxonomie³).
- 2. Développer un corpus méthodologique commun pour l'analyse extra-financière.**
- 3. Promouvoir de nouvelles pratiques de gouvernance et de gestion de l'externalité carbone**, par exemple *via* l'intégration de la performance carbone dans les rémunérations des dirigeants et des financeurs.
- 4. Former les diverses parties prenantes aux enjeux climatiques.**
- 5. Définir des instruments pour mieux différencier les produits favorisant la transition carbone.**

¹ Sustainable financial disclosures regulation.

² Corporate sustainability directive.

³ Règlement sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables.

6. **Déterminer une trajectoire de sortie des énergies fossiles**, notamment par la définition d'un scénario de référence sur la sortie des énergies fossiles à horizon 2025, 2030 et 2050. En complément des engagements de place de juillet 2019 sur la sortie du financement du charbon, le rapport recommande à chaque institution financière de la place de déterminer des stratégies transparentes et comparables de sortie de l'ensemble des énergies fossiles, dont la mise en œuvre devrait faire l'objet d'un reporting annuel.
7. **Encourager l'innovation en matière de produits financiers**, afin d'allouer efficacement l'épargne longue des ménages vers la transition écologique.

Le rapport propose qu'un organisme opérationnel soit chargé de coordonner les travaux des différents chantiers identifiés.

Enfin, la mission considère que ces différents chantiers doivent être supervisés par une instance de haut niveau réunissant, tous les trimestres, l'Etat, des experts indépendants et des dirigeants d'institutions financières et d'entreprises industrielles, afin de piloter la transformation de l'économie française et le financement de cette transition.

Pour Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance : « *La place financière de Paris doit accélérer sa transformation pour assurer son alignement avec l'Accord de Paris. C'est dans cette perspective que le rapport d'Yves Perrier s'inscrit, en nous rappelant que, pour servir la lutte contre le réchauffement climatique, le développement de la finance durable doit pleinement s'insérer dans les écosystèmes productifs, en prenant en compte leurs dynamiques et leurs contraintes. Diminution de nos émissions, indépendance énergétique et re-industrialisation sont des problématiques interdépendantes qui ne pourront être résolues séparément. Ce rapport constitue ainsi une contribution importante à la définition de notre méthodologie d'action en faveur de l'alignement de la place de Paris avec l'accord de Paris* ».

Pour Yves Perrier, président d'AMUNDI et vice-président de PARIS EUROPLACE : « *Réussir la transition énergétique nécessite d'opérer une véritable révolution industrielle pour décarboner l'économie, tout en intégrant les objectifs de souveraineté, de compétitivité et de maîtrise des impacts sociaux. Mettre en œuvre cette transformation nécessite une nouvelle économie politique permettant un alignement de l'action des gouvernements, qui agissent par les politiques publiques et la fiscalité, des entreprises, et du secteur financier. Ce dernier a un rôle majeur à jouer pour allouer efficacement le capital au financement des investissements considérables à réaliser en adaptant sa gouvernance, ses normes, ses standards d'analyse et objectifs de rentabilité à ce nouvel enjeu qu'est la gestion de l'externalité carbone. La Place financière de Paris, qui a été un leader dans ce domaine, va amplifier son engagement en concertation avec ses partenaires européens et internationaux.* »

Liens vers le rapport et sa synthèse :

- [Le rapport Perrier en français](#)
- [La synthèse détachée en français](#)
- [La synthèse détachée en anglais](#)

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire : 01 53 18 41 13 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr